

Le «ghost rider» de la Loire qui filait ses pointes de vitesse à près de 300 km/h identifié par les gendarmes

Par A.S.

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 3 heures



Le chauffard avait été identifié sur une 2x2 voies de la plaine du Forez dimanche dernier alors qu'il filait à plus de 220 km/h.

Gendarmerie nationale

Un jeune homme de 28 ans a été condamné à six mois de prison avec sursis, mercredi, par le tribunal de Saint-Étienne pour ses nombreux excès de vitesse délirants diffusés sur Instagram.

Le Figaro Lyon

«Enlever sa plaque d'immatriculation n'aura pas suffi à ce "ghost rider" pour éviter l'interpellation». Les gendarmes de la Loire se félicitent de l'interpellation à son domicile d'un homme coupable de nombreux excès de vitesse «hors norme» au guidon de sa moto. Il faut dire que l'homme commençait à leur courir sur les nerfs. Après un premier refus d'obtempérer lors d'un contrôle à 112 km/h au lieu de 50 à Montbrison au mois de juin, les motards de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) ont de nouveau croisé sa route dimanche, sur une 2x2 voies de la plaine du Forez. À 226 km/h au lieu des 110 autorisés.

Entre-temps, les militaires ont pu identifier un compte Instagram publiant sous pseudonyme des vidéos de très grands excès de vitesse à moto sur le secteur, jusqu'à 289 km/h. Le tout agrémenté de roues arrière et zigzag dangereux dans les flux de circulation. Selon nos informations, les enquêteurs spécialisés dans les nouvelles technologies ont compilé 250 gigaoctets de vidéo étayant ces mises en danger de la vie d'autrui. Mais l'homme filmant essentiellement son compteur, il restait difficile à identifier. Jusqu'à ce second refus d'obtempérer donc. Le chauffard avait beau circuler sans plaques d'immatriculation, les militaires parvinrent cette fois à distinguer le véhicule de marque Suzuki avec plus de précision ainsi que la tenue de son pilote, reconnaissable aux insignes russes collés dessus.

La moto et le matériel vidéo saisis

Rapprochement fait, «*la vidéoprotection et une petite enquête sur le numéro du véhicule ont permis de l'identifier*», précise au *Figaro* le capitaine Frery, commandant en second de l'EDSR. Interpellé à son domicile forézien mardi matin, le jeune homme de 28 ans, inconnu des services, a d'abord minimisé les faits avant de les reconnaître, confronté notamment aux vidéos. Son matériel de prise de vue a d'ailleurs été saisi, comme la moto lors de la perquisition. Après la prolongation de sa garde à vue, le jeune homme a été déféré au parquet et présenté en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), une procédure dite de plaider coupable utilisée dans les affaires simples.



La moto de marque Suzuki a été saisie par les gendarmes. *Gendarmerie nationale*

Il a écopé de six mois de prison avec sursis assortis d'une annulation du permis de conduire et d'obligation de soins et de suivi de stage de sensibilisation à la sécurité routière. Il aurait expliqué son comportement par la sensation d'adrénaline procurée par ces excès de vitesse hors circuit. Le matériel saisi a été confisqué. Les gendarmes appellent quant à eux les usagers à la prudence sur les routes et à ne pas reproduire les comportements suicidaires diffusés dans ce genre de vidéos.

La rédaction vous conseille

- [Loire : un adolescent retrouvé mort au pied d'un barrage](#)
- [«Je suis prêt à purger ma peine en France» : le mafieux pizzaiolo de Saint-Étienne conteste son extradition en Italie](#)
- [Lyon : la vidéo impressionnante d'un saut depuis une tour de 171m de haut](#)

Sujets

[motos](#)[excès de vitesse](#)